

INSTRUCTIONS DE COURSE

SKIFF CUP – Championnat de France Espoir 29er

29 octobre-1^{er} novembre 2020 - Lac de Sanguinet

Club de Voile de Sanguinet

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en **annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES**.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Les règles concernant la crise sanitaire précisées en annexe COVID 19.
- 1.5 En fonction du nombre des inscrits, la flotte pourra être répartie en 2 groupes de vitesse de la manière suivante :
 - Dériveurs « Super Fast » : rating <= 850''
 - Dériveurs « Fast » : rating >= 850''

Les groupes seront publiés sur le site internet au plus tard 1 heure avant le 1^{er} signal d'avertissement du 1^{er} jour.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront postés sur le site internet du club <http://www.cvsanguinet.org/>. Les avis seront relayés via l'application WhatsApp. Il suffit de scanner le QR code ci-dessous avec l'appareil photo à partir de WhatsApp (application gratuite).



3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera postée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera posté avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le ponton au nord du club.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau. Ceci modifie la RCV 40.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Dates des courses :

Date	1 ^{er} signal d'avertissement
Judi 29 octobre	14 h 30
Vendredi 30 octobre	11 H
Samedi 31 octobre	11 H
Dimanche 1 ^{er} novembre	10 H

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h30

6. PAVILLONS DE CLASSE

Classe	Pavillons
Toutes	Pavillon siglé « SKIFF ».

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

8. LES PARCOURS

- 8.1.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ou contournée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.1.2 Si les conditions de vent le permettent et si 4 courses ont déjà été courues et validées, il pourra être envisagé un parcours longue distance avec arrivée dans la conche en fin de journée. Un avenant spécial aux Instructions de Course sera alors posté la veille au soir avec les instructions précises concernant cette course.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera par une flamme numérique (définie à l'annexe parcours) le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 8.3 Parcours longue distance :
 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité enverra le pavillon Z pour informer que la course suivante sera le parcours longue distance. Il enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9. MARQUES

- 9.1 Les marques de parcours, de changement de parcours et d'arrivée seront les suivantes :

Marques de parcours	Marque de changement de parcours	Marque d'arrivée A
Cylindrique Orange	Cylindrique Verte	Petite cylindrique orange

- 9.2 Un bateau du Comité de Course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES.

La zone militaire au Nord du lac est interdite à la navigation (voir Annexe ZONES DE COURSE). Toute navigation dans cette zone fera l'objet d'une disqualification sans instruction du bateau concerné (ceci modifie la RCV 63.1), sans préjuger des actions qui pourraient être engagées par les autorités militaires à l'encontre du (des) contrevenants.

Cette interdiction s'applique également aux bateaux accompagnateurs.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le mât d'un bateau comité arborant le pavillon orange à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS ceci modifie les RCV A4 et A5.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis ceci modifie la RCV 28.
- 12.3 En cas de premier changement de la bouée au vent N°1 d'un parcours construit, la bouée N°2 (DOG LEG) est supprimée et non remplacée.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcouru de la marque d'arrivée définie en IC 9.1.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Pour toutes les séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 14.2.1 Pour toutes les séries, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 14.2.3 Si le jury présent sur l'eau observe une infraction à l'IC 18.3 (Utilisation du bout-dehors), il peut pénaliser le bateau en pointant un pavillon rouge dans sa direction avec un signal sonore. Le bateau désigné recevra une pénalité de 15% du nombre des inscrits sans instruction.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

- 15.1 Les temps limite et les temps cibles sont :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
Toutes	30 minutes	45 minutes	30 minutes

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation.

Ceci modifie la RCV 62.1(a).

- 15.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux ne finissant pas dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF
Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'entrée du club house. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des concurrents au local jury.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.3 Des avis seront postés le plus tôt possible et au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les avis officiels seront relayés sur le groupe WhatsApp mis en place par l'organisateur. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située face au Vestiaire Hommes. Elles commenceront à l'heure indiquée sur le site internet.
- 16.4 Les avis de réclamation du comité de course, du comité technique ou du jury seront postés sur le site internet pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera postée.
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a) :
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité de l'épreuve
 - Bateaux accompagnateurs
 - Communication radio
 - L'annexe Covid 19
- 16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été postée.
- Ceci modifie la RCV 62.2.

17. CLASSEMENT

- 17.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores.

- (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses moins son plus mauvais score.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 17.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription et de la table des ratings de la FF Voile seront postés sur le site internet au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour de course.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place [DP]
Le système d'élargement retenu par le Club de Voile de Sanguinet est un système par port d'un bracelet individualisé.
Le contrôle s'effectue à la sortie et au retour (y compris lors d'un retour à terre signalé par un pavillon AP/H ou N/H), suivant les modalités décrites ci-après :
- L'élargement « Sortie » sera ouvert une heure avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour et sera fermé à l'heure du 1^{er} signal d'avertissement du jour.
 - L'élargement « Retour » sera ouvert à l'heure de l'arrivée du 1^{er} concurrent de la dernière course du jour et jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi des pavillons AP/A, AP/H ou N/H sur l'eau.
 - En cas de non-respect de ces élargements départ et/ou retour, les pénalités suivantes seront appliquées sans instruction (modification de la RCV 63.1) :
 - Non élargement départ : pénalité de 15% en points à la première course du jour.
 - Non élargement retour : pénalité de 15% en points à la dernière course du jour.
 - Non élargement au départ et au retour : pénalité de 15% en points sur toutes les courses de la journée.
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. Ce signalement peut être un message envoyé sur le groupe WhatsApp en précisant nom prénom, N° de voile et série. [DP]
- 18.3 Utilisation du bout-dehors :
La sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par une flamme rose.

21. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]

- 21.1 Les bateaux accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 21.2 Les bateaux accompagnateurs doivent informer le comité de course de leur présence sur la zone de Course.
- 21.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FF Voile s'appliquera.
- 21.4 Procédure d'assistance d'urgence : (pavillon V).
Si les conditions de sécurité l'exigent, le comité de course peut envoyer un pavillon V à terre au mât de pavillons ou sur l'eau sur le bateau comité. Dans ce cas, les accompagnateurs et entraîneurs présents sur la zone de course doivent se mettre immédiatement à disposition du leader sécurité conformément à la charte des entraîneurs.

22. EVACUATION DES DETRITUS

Application RCV 55. Les détritiques peuvent être placés à bord des bateaux accompagnateurs ou officiels.

23. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

24. PRIX

- 24.1 Skiff Cup

Des prix seront distribués aux trois premiers du classement général en temps compensé ainsi qu'au 1er équipage féminin et au 1er solo.

24.2 Championnat de France Espoirs 29er

a. Minima

Le nombre de coureurs minimum pour la validation du titre de Champions de France est de 15 inscrits définitivement conformément aux règles d'admissibilité du Championnat de France (cf. 3. Admissibilité avis de course). Si ce minima n'est pas atteint, le titre ne sera pas délivré. Il sera posté sur le site internet du club avant la publication des premiers résultats si le titre est décerné.

b. Attribution des titres

Le titres de Champion de France est attribués si le classement général est validé.

Le titre de Champion de France, de Vice-Champion de France et de 3ème sont délivrés par extraction du classement général définitif (cf. règle d'admissibilité ci-dessus) de la Skiff Cup inter série dériveur sans re-calcul des points.

Les 3 premiers d'équipages recevront respectivement une médaille d'or, d'argent ou de bronze.

25. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Rappel de l'avis de course :

Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le club ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement se retirer de la régates et en informer l'autorité organisatrice.

Arbitres désignés :

Présidente du Comité de Course :	Hélène LA SALMONIE
Président du Jury :	Yves LEGLISE
Commissaire aux résultats :	Brigitte PERILLEUX
Jeune Arbitre :	Rose DEBOUZY

ANNEXE COVID 19

Tous les coureurs et accompagnateurs sont tenus de respecter les geste barrières et de distanciation sociale liés à l'épidémie de Covid 19 :

- le port du masque est obligatoire à terre lors de tous les déplacements proches et dans les locaux du club et notamment lors des diverses formalités d'inscription, de marquage du matériel ... et à tous moments de la régata.
- respecter la distance de 1m entre les personnes, notamment dans la confirmation des inscriptions ou de marquage du matériel.

Avant la régata, il convient à tout équipier de s'autoévaluer pour mesurer ses propres risques et sa contagiosité éventuelle vis-à-vis des autres membres de l'équipage.

Pour ce faire, la FFVoile a publié un tableau d'auto-évaluation accessible à l'adresse suivante :

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf

Chaque coureur assurera une surveillance des symptômes (toux, fièvre, fatigue, gêne respiratoire, maux de tête, courbatures, trouble de l'odorat ou du goût) . En cas de symptôme le coureur quittera immédiatement la régata et le signalera à l'organisateur

Chaque équipier est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

ANNEXE : PROCEDURE D'ASSISTANCE D'URGENCE

1. Pavillon "V" :

Envoyé à terre aux mâts officiels ou sur le bateau du Comité de Course, le pavillon "V" du code signifie :

"JE DEMANDE ASSISTANCE AUX ENTRAÎNEURS, ET ACCOMPAGNATEURS".

2. Conduite à tenir :

2.1 A terre :

Les Directeurs d'équipes, les entraîneurs et autres accompagnateurs présents sur le site doivent se mettre à la disposition du leader-sécurité qui leur fixera une tâche.

2.2 Sur l'eau :

Les Directeurs d'équipes, les entraîneurs et autres accompagnateurs présents sur la zone de course doivent rentrer en contact VHF avec le leader-sécurité en utilisant le canal affecté à la surveillance de la zone concernée, et se mettre à sa disposition.

3. Responsabilité du président du Comité de Course :

Il est de la responsabilité du président de Comité de Course d'adopter cette procédure, et dès qu'elle n'est plus nécessaire d'en informer immédiatement, par l'amené du pavillon "V" et par VHF, les Directeurs d'équipes, les entraîneurs et autres accompagnateurs présents sur la zone de course.

4. Lorsque la procédure d'assistance d'urgence est en application, l'IC 21.4 ne s'applique pas aux directeurs d'équipes, entraîneurs et autres accompagnateurs concernés par la procédure.

ANNEXE : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

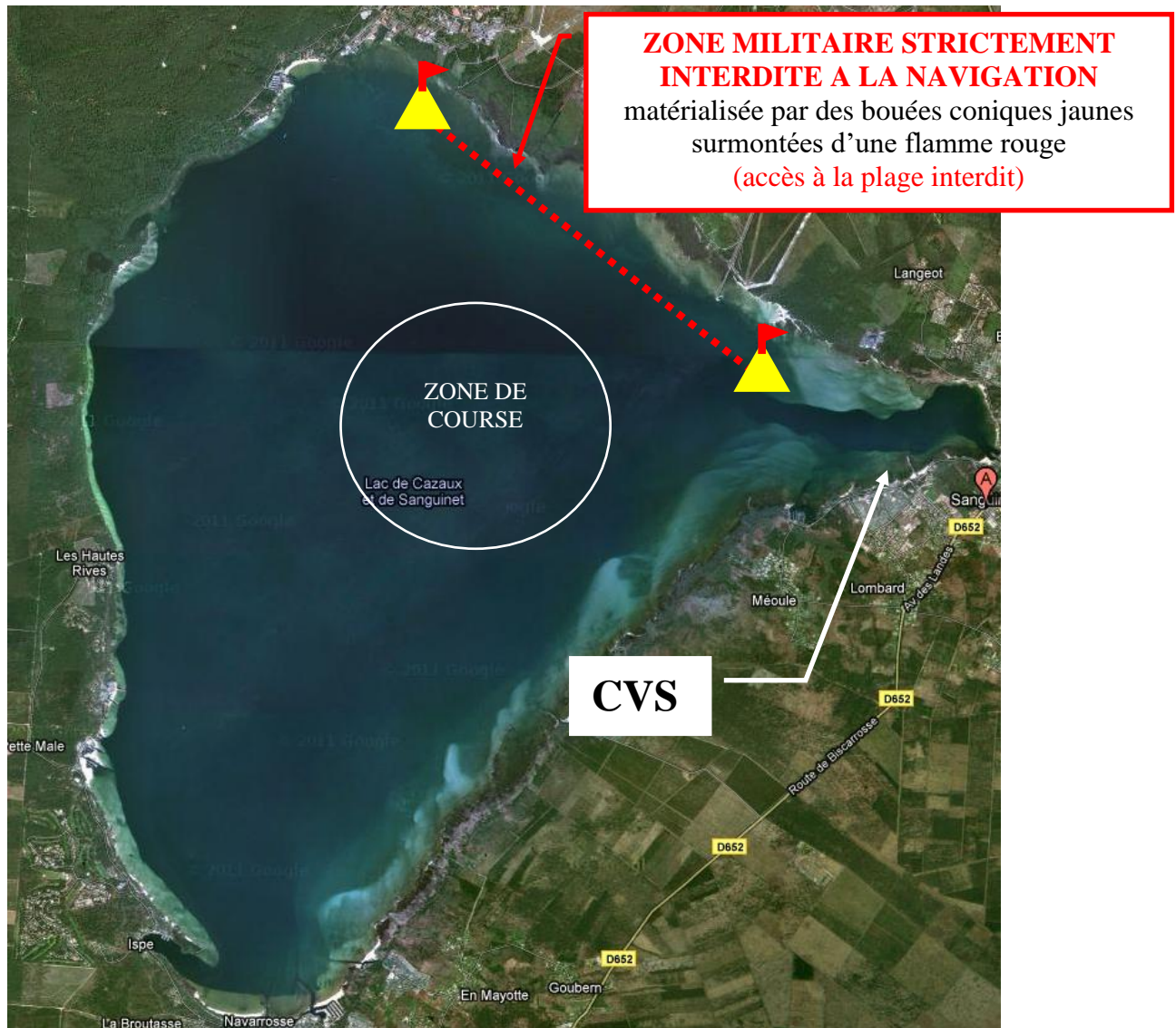
STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB

Le club de voile de Sanguinet rappelle que le stationnement "en épi" au voisinage du club est situé depuis 2015 en zone bleue et est exclusivement réservé aux véhicules. Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité des bateaux sur la plage centrale. Le parking du stade est situé à quelques pas de cette dernière peut aussi être utilisé. Nous vous remercions tous d'avance pour le respect de ces consignes.

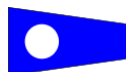
Attention : Le club veillera à ce que la circulation sur l'avenue de Losa et la piste cyclable / piétonne ne soit pas impactée par les concurrents.

Toutefois, la municipalité pourra verbaliser véhicules et remorques qui ne respecteront pas la réglementation et ces zones.

ANNEXE ZONES DE COURSE

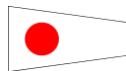


ANNEXE PARCOURS

Parcours normal : Flamme numérique 2.

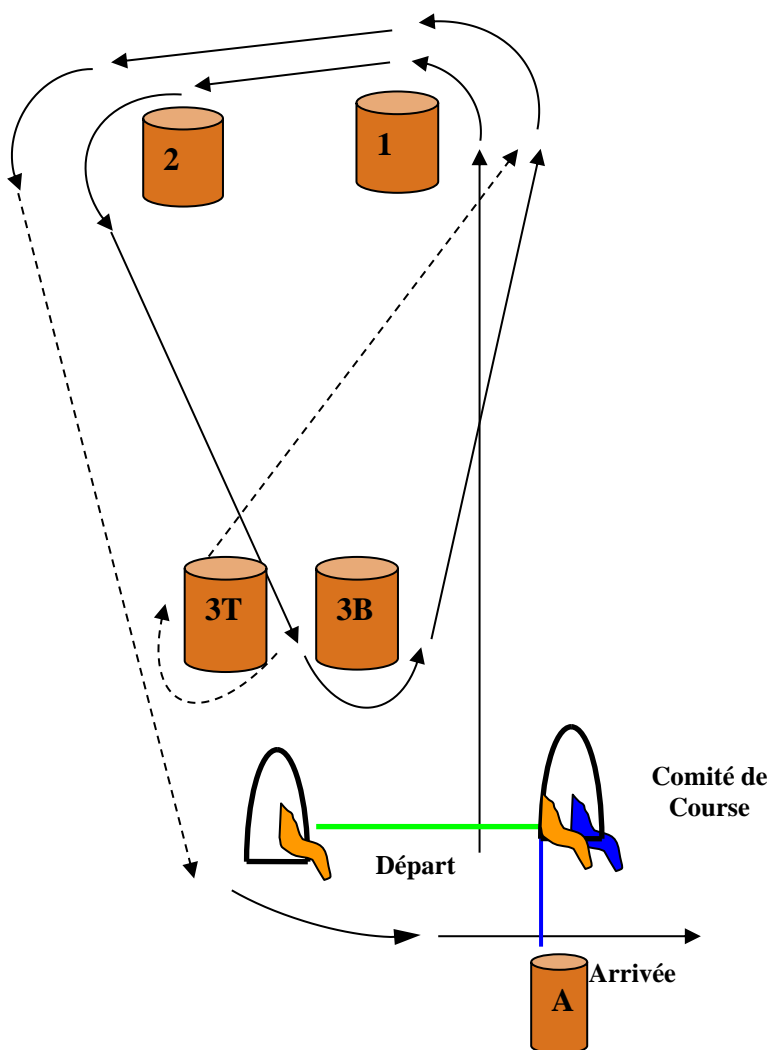
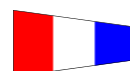
D – 1 – 2 – 3B/3T – 1 – 2 – D – A

La marque 3B doit être laissée à bâbord
et la marque 3T doit être laissée à tribord

Parcours réduit : Flamme numérique 1.

D – 1 – 2 – 3B/3T – D – A

La marque 3B doit être laissée à bâbord
et la marque 3T doit être laissée à tribord

**Parcours Longue distance : Flamme numérique 3.**

Il sera défini et précisé par un avenant spécial la veille au soir.